

**INTERVENTION DE  
SON EXCELLENCE MONSIEUR MOCTAR OUANE  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE  
LA COOPERATION INTERNATIONALE DEVANT  
LA 61<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE DES NATIONS UNIES**

**New York, le 21 septembre 2006**

**Madame la Présidente,**

J'ai grand plaisir à vous adresser d'emblée, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de cette 61<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale.

Cette élection consacre vos éminentes qualités personnelles et constitue un hommage rendu à votre pays, Bahreïn, qui entretient avec le mien une coopération fructueuse.

Je voudrais vous assurer, ainsi qu'aux autres membres du bureau que je félicite également, de l'appui de ma délégation.

Qu'il me soit permis d'exprimer notre satisfaction à votre prédécesseur, Monsieur Jan ELIASSON, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixantième session. L'histoire retiendra son esprit d'initiative et son engagement qui ont été décisifs dans la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial de septembre 2005.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à Monsieur Kofi ANNAN, Secrétaire général de notre Organisation, qui, tout au long de ses deux mandats, s'est acquitté de sa mission avec dévouement et engagement.

**Madame la Présidente,**

Le Mali se réjouit du choix du thème de cette 61<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale consacré à la « mise en œuvre du suivi du développement ».

A cet égard, il va sans dire que le sommet mondial de 2005 a marqué une étape décisive dans la volonté de la communauté internationale d'assurer un mieux-être à tous les peuples du monde.

A cette occasion, nos chefs d'Etat et de gouvernement ont fait l'état de la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux du Millénaire, et

réaffirmé leur pertinence, confirmant ainsi qu'ils doivent demeurer au cœur de l'agenda du développement.

Dans cette perspective, le Mali a fait de la lutte contre la pauvreté la priorité de l'action gouvernementale.

A cet égard, mon pays s'est doté, en mai 2002, d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui fixe les orientations prioritaires de développement, notamment dans les secteurs sociaux, pour satisfaire au mieux les besoins fondamentaux des populations, et ce à travers la création d'un environnement propice à une croissance soutenue, le renforcement de la démocratie participative, la bonne gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit.

Au regard des résultats obtenus, le Gouvernement achève d'élaborer, avec le concours de ses partenaires, un nouveau cadre stratégique dit de deuxième génération, qui, outre les secteurs sociaux, prendra en compte les secteurs productifs que sont l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Dans le même ordre d'idées, a été récemment adoptée une loi d'orientation agricole, qui fait de l'agriculture le moteur de l'économie nationale afin de garantir l'autosuffisance alimentaire et assurer le bien-être des populations.

### **Madame la Présidente,**

Pays de traditions et carrefour de civilisations, le Mali est une terre de culture, de dialogue et de tolérance.

Participe de cette dynamique, la signature à Alger, le 4 juillet 2006, de l'Accord pour la restauration de la paix, de la sécurité et le développement dans la région de Kidal.

L'Accord d'Alger conforte l'option résolue du Mali en faveur du règlement pacifique des différends, du dialogue fécond et de la concertation. En restaurant la paix dans le septentrion de notre pays, il permet aux différentes composantes de la nation malienne d'œuvrer ensemble à la construction nationale dans la solidarité pour le bien-être et la prospérité de tous.

De même, notre système politique se consolide de jour en jour dans un contexte de démocratie apaisée à la grande satisfaction de notre peuple, qui a fait le choix irréversible que toute dévolution du pouvoir s'opère dans un cadre démocratique et constitutionnel. A cet effet, les maliens seront conviés aux urnes au premier semestre de 2007, cela pour la quatrième fois depuis l'avènement de la démocratie multipartisane en 1992, pour élire leur président et renouveler le mandat des députés à l'Assemblée nationale.

**Madame la Présidente,**

La sécurité ne saurait être assurée dans un environnement où la circulation des armes légères et de petit calibre continue à détruire les vies humaines, à déstabiliser les Etats et à entraver leur développement économique et social.

Conformément au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous nous sommes résolument engagés, en effet, à atténuer les souffrances indicibles que provoquent ces armes et à assurer à chacun la sécurité humaine.

A cet égard, nous avons, au niveau de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la CEDEAO, pris d'importantes mesures afin d'endiguer le fléau que représente la prolifération des armes légères.

En effet, la trentième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, réunie à Abuja le 14 juin 2006, a décidé de la transformation en convention, revêtue de force exécutoire, du moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères.

Ce nouvel instrument devrait contribuer au renforcement des capacités des gouvernements à exercer un contrôle plus strict sur le trafic des armes légères et à améliorer le dispositif de sécurité au sein de l'espace communautaire.

Dans la même veine, comment ne pas se féliciter du lancement à Bamako, le 6 juin 2006, du nouveau Programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO (ECOSAP) ?

D'une durée de six ans, l'ECOSAP apportera, par l'entremise des commissions nationales, non seulement un appui technique et financier aux Etats membres, mais également contribuera au renforcement des capacités de l'unité spéciale du Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

A l'inverse, comment ne pas regretter l'incapacité de la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de parvenir à un texte agréé en raison du manque de progrès dans les domaines prioritaires que sont la possession d'armes par les civils, la gestion des stocks, les références aux droits de l'homme ou encore la simple participation de la société civile. De la sorte, nous nous trouvons bien en deçà du programme dont nous étions censés améliorer les dispositions.

Le Mali réitère sa disponibilité à continuer à œuvrer avec les autres Etats membres pour faire avancer cette question importante.

**Madame la Présidente,**

Rarement la paix et la sécurité internationales ont été autant mises à rude épreuve par la résurgence des foyers de tension et des conflits, ainsi que les actes de terrorisme international.

Le terrorisme international constitue l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales. A cet égard, les attentats perpétrés de par le monde nous rappellent à suffisance qu'aucun pays n'est à l'abri du phénomène.

Afin de créer les conditions d'une riposte au terrorisme, il apparaît urgent de renforcer les capacités nationales et régionales. A cet égard, nous devons transcender nos divergences pour parvenir à une définition consensuelle et adopter une stratégie globale en la matière. Car aucune cause, juste ou bonne, ne saurait justifier le

recours délibéré à la violence contre des populations civiles innocentes.

Aussi, devons-nous éviter que notre monde se déshumanise, car la quête de l'homme reste et doit demeurer la trame de l'humanité. Le dialogue des civilisations revêt toute sa pertinence dans un contexte international marqué par une certaine méfiance entre les nations, fondée sur la culture et la religion.

### **Madame la Présidente,**

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un préalable à tout processus de développement. C'est pourquoi, le Mali réaffirme son attachement aux idéaux de paix et de stabilité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Au plan africain, je me félicite des progrès enregistrés sur la voie de la reconstruction et de la réconciliation nationale dans bien des pays, qu'il s'agisse de la Guinée Bissau, de la Sierra Leone, du Liberia, du Burundi ou des Comores.

En Côte d'Ivoire, en dépit du retard considérable accusé dans la mise en œuvre de la feuille de route, le processus de paix a atteint une étape cruciale.

Le Mali réaffirme sa disponibilité à aider les acteurs politiques ivoiriens pour que s'instaure définitivement la paix dans ce pays frère et voisin.

Au Soudan, la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour signé le 5 mai 2006 à Abuja constitue une préoccupation majeure de la communauté internationale.

Aussi, exhortons-nous toutes les parties concernées à respecter leurs engagements et à œuvrer pour la restauration de la paix et la préservation de l'unité nationale.

Dans le même ordre d'idées, comment ne pas saluer la bonne conduite des premières élections générales, libres et multipartites

parachevant le processus de transition démocratique en République démocratique du Congo ?

La récente escalade de la violence au Moyen-Orient rappelle, si besoin en était, la nécessité pour la communauté internationale de prendre les mesures idoines visant à créer les conditions propices à un règlement pacifique, négocié et durable de la crise dans cette région. Car, aujourd'hui, la situation au Moyen-Orient constitue plus que jamais le baromètre des problèmes de paix et de sécurité dans le monde.

Tout en réaffirmant notre solidarité agissante avec les peuples libanais et palestinien, nous suivons avec intérêt l'évolution de la situation dans cette région et continuerons d'appuyer les résolutions pertinentes des Nations Unies sur le Moyen-Orient et la question palestinienne.

**Madame la Présidente,**

S'il est de nos jours admis que le commerce est un facteur de croissance et de développement, force est de constater que les pays en développement continuent de subir les contrecoups d'un système commercial injuste et discriminatoire, en raison, notamment, des obstacles tarifaires et non tarifaires et des mesures de soutien à la production et à l'exportation faussant la compétitivité.

Ces mesures, de par leurs effets négatifs, empêchent le développement de notre agriculture et privent nos producteurs, notamment les cotonculteurs maliens, de revenus substantiels, les maintenant dans la pauvreté que nous nous sommes, cependant, engagés à éliminer d'ici 2015.

A cet égard, l'espoir placé dans le cycle du développement de Doha se trouve contrasté par de graves hypothèques, suite au récent échec des négociations commerciales sur les produits agricoles, d'où notre légitime préoccupation.

Le Mali exhorte toutes les parties à faire preuve de flexibilité pour une relance rapide du cycle de Doha afin que la libéralisation des échanges serve au développement sans exclusive de toutes les

nations, particulièrement les pays pauvres afin de sortir de millions de personnes de la pauvreté.

**Madame la Présidente,**

La question de l'endettement extérieur revêt une importance particulière pour les pays en développement, notamment les moins avancés. En effet, en dépit des mesures salutaires d'annulation de la dette multilatérale de certains pays, dont le Mali, le fardeau de la dette continue de peser lourdement sur des pays en développement, hypothéquant leurs efforts de développement et empêchant leur décollage économique. Ces pays se trouvent dans un cycle de dépendance à l'égard des financements extérieurs, s'éloignant ainsi, si rien n'est entrepris, des objectifs du Millénaire pour le développement.

Face à cette situation, il convient d'explorer des solutions pérennes qui rendraient la dette plus supportable, voire l'annulation de la dette bilatérale, car ces pays ont aussi besoin d'investir et d'œuvrer pour le bien-être de leurs populations.

De même, devrait être accéléré le mouvement vers un accroissement substantiel de l'aide publique au développement, pour parvenir à terme à l'objectif de 0,7% du PNB des pays développés.

**Madame la Présidente,**

La pandémie du SIDA connaît une progression préoccupante au point que, au delà de sa dimension sanitaire, elle se pose aujourd'hui, par son ampleur et ses cibles, comme un problème de développement dans le monde, voire un état d'urgence sanitaire en Afrique en dépit de nos efforts aux plans national et international.

Face à cette pandémie, il nous faut redoubler d'efforts et de détermination pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration d'engagement de 2001 et la Déclaration politique de l'Assemblée générale issue de la Réunion de haut niveau sur le sida de mai/juin 2006.

La 16<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le sida, tenue à Toronto en août 2006, faut-il le rappeler, a mis en exergue la gravité de la situation et l'urgence d'agir.

Au plan national, le Mali a mis en place un programme multisectoriel de lutte contre le VIH/sida dont la mise en œuvre a permis d'assurer aux malades l'accès gratuit aux traitements anti-rétroviraux et de donner l'impulsion voulue à la campagne de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de la prévention afin d'endiguer la maladie et ses effets sociaux désastreux.

Dans la même veine, le Gouvernement a mis en place un Haut Conseil national de lutte contre le sida, structure de conseil placée sous l'autorité directe du Président de la République.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la communauté internationale doit continuer d'accorder le même ordre de priorité à d'autres maladies, comme le paludisme, la tuberculose et la poliomyélite dont les conséquences sont tout aussi dévastatrices pour nos populations que le sida.

**Madame la Présidente,**

Abordant à présent la situation des handicapés, le Mali se réjouit d'avoir été membre du groupe de travail qui a élaboré le texte servant de base de négociation au projet de convention sur les droits et la dignité des handicapés. A cet égard, nous nous félicitons des négociations en cours au sein du Comité spécial, et nous demeurons convaincus qu'un tel instrument créera le cadre de l'égalité et de la pleine participation des handicapés aux efforts d'édification de leurs sociétés respectives.

**Madame la Présidente,**

S'agissant de la réforme institutionnelle des Nations Unies, le Mali salue la mise en place de la Commission de consolidation de la paix en tant que l'un des résultats majeurs du Sommet de septembre 2005.

C'est qu'en effet, la gestion des situations post-conflits a constitué, pendant longtemps, le maillon faible de notre Organisation. Et, on le sait, l'élan que suscite le maintien de la paix, aussi bien de la part des pays contributeurs de moyens que des fournisseurs de contingents, se dissipe dès lors qu'un semblant de stabilité s'installe. De la sorte, ces situations débouchent le plus souvent sur une résurgence des conflits moins de cinq ans après leur cessation ainsi que nous l'enseigne, au demeurant, l'expérience en la matière.

Comment ne pas se réjouir également de la création et de la mise en place du Conseil des droits de l'homme, auquel est membre le Mali, du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) et de l'adoption d'une série de résolutions sur le suivi du développement ?

Toutes ces mesures concourent, assurément, à la réalisation des ambitions des dirigeants du monde de mieux affronter les problèmes et les défis de notre temps afin d'apporter des changements dans les domaines prioritaires du développement, de la paix et de la sécurité collective, des droits de l'homme et de la réforme de l'Organisation.

**Madame la Présidente,**

Les progrès réalisés ne doivent pas nous faire oublier que beaucoup reste à faire, notamment la nécessaire réforme du Conseil de sécurité. Si celle-ci est unanimement admise, il n'en demeure pas moins qu'aucune des formules proposées n'a pu faire, jusque-là, l'objet de consensus.

Le Mali, se fondant sur le consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, appuie la revendication de l'Afrique de disposer de deux sièges permanents et de cinq sièges non permanents.

Le Conseil ainsi réformé refléterait mieux les réalités géopolitiques du monde actuel et réparerait l'injustice historique faite à l'Afrique, seule région du monde ne disposant pas d'un siège permanent au Conseil de sécurité.

**Madame la Présidente,**

Je voudrais, pour conclure, rappeler que des millions de personnes dans le monde ont placé leur espoir de paix, de sécurité, de développement et de solidarité en l'ONU. Nous n'avons pas le droit de les décevoir !

En tant que communauté des nations, nous avons l'obligation et les moyens d'y parvenir par une prise de conscience collective et la sauvegarde de nos valeurs communes. C'est à ce seul prix que nous serions à même de garantir aux générations futures un développement durable qui les préserverait du fléau de la guerre.

Je vous remercie de votre aimable attention.